

## **CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

Commune de MONACIA D'AULLENE,  
ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),  
1 Av. Hyacinthe Quilichini.  
Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 29 septembre 2022. Il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante :

Monsieur Jacques Antoine POLI, en son vivant retraité, demeurant à MONACIA-D'AULLENE (20171) lieu-dit Giannuccio.  
Né à MONACIA-D'AULLENE (20171), le 20 juin 1917.  
Célibataire.

A été déclaré propriétaire des biens ci-après :

Sur la commune de MONACIA D'AULLENE, lieudit Giannuccio, dans un immeuble cadastré section AB numéro 175, les lots de copropriété numéro 4 et 6.

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261, 2265, et 2272 du Code civil (ex : 2229).

Conformément à l'article 1er de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

**POUR AVIS, Me CESARI, Notaire Officier Public**